



Grille de critères 2025 Hôtels & Auberges de Jeunesse

Vale	eur des cri	tères		
		Les critères impératifs concernent les aspects de gestion et de sensibilisation qui composent la trame fondamentale du label. Pour		
li li	mpératif	obtenir la labellisation, les établissements sont tenus de respecter l'ensemble des critères impératifs. Si vous ne remplissez pas l'un		
		de ces critères, nous vous invitons à en justifier les raisons de manière précise.	•	
C	Conseillé	La Clef Verte repose sur une démarche d'amélioration continue. C'est pourquoi les établissements lauréats doivent répondre chaque année à de nouveaux critères parmi les critères conseillés.		
	į.	Ce pictogramme indique que la formulation et/ ou le niveau du critère a évolué cette année, il faut donc revérifier que	•	
	•	l'établissement le satisfait toujours.	Pièc	-05
		vironnementale et sociale	Justifica	
Ges	stion env	ironnementale	obligat	
1	Impératif	Votre établissement dispose d'une charte environnementale formulée par écrit et diffusée auprès des clients et des salariés.		ΡJ
2	Impératif	Votre plan d'actions listant vos objectifs d'amélioration et vos projets environnementaux pour les prochaines années est établi par écrit.	•	
	I 4	Vous avez parmi le personnel permanent de l'établissement une personne référente sur la gestion environnementale, qui réalise	•	
3	Impératif	un suivi annuel de la politique environnementale.		
Res	ponsabil	ité sociale		
4	Impératif	Vous avez établi deux collaborations actives avec des associations et acteurs du territoire pour soutenir des projets locaux liés au développement durable ou à la solidarité.	!	
5	Impératif			PJ
6	Conseillé	Vous avez fixé un objectif concret de réduction des émissions de GES pour votre établissement et mettez en oeuvre des actions de réduction et/ou compensation.		
7	Conseillé	L'établissement est neutre en Carbone selon les périmètres 1 et 2 du Bilan Carbone ® de l'Ademe ou du Protocole sur les GES.		
8	Conseillé	Vous facilitez l'accès pour les personnes en situation de handicap, pour au moins 2 types de handicaps.		
9	Conseillé	Vous mettez en place au moins 2 initiatives à dimension sociale en faveur du personnel et/ou de la clientèle.		
10	Conseillé	Lors du renouvellement de votre matériel bureautique, du mobilier ou des fournitures, vous faites don de vos anciens objets à des ressourceries ou organisations en charge de les récupérer.	•	
11	Conseillé	Vous confirmez qu'il n'y a pas de spectacles impliquant des animaux dans votre établissement.	•	
For	mation d	es employés et parties prenantes		
12	Impératif	Le responsable Environnement est formé sur les enjeux environnementaux.		
13	Impératif	Le responsable Environnement organise avec la Direction des réunions sur les orientations environnementales de l'établissement.		
14	Impératif	! L'ensemble du personnel reçoit chaque année une information sur la démarche de tourisme durable de votre établissement et dispose de la possibilité de partager ses idées la concernant.		
15	Impératif	Les employés sont formés de manière à pouvoir mettre en œuvre dans leur poste respectif les engagements environnementaux de votre établissement.		
16	Impératif	Vous affichez près des lave-linge et lave-vaisselle des instructions sur les programmes écologiques à privilégier.	$\overline{\checkmark}$	ΡJ
		on de la clientèle à l'environnement		
ППС	mation	et sensibilisation ! La labellisation Clef Verte est mise en valeur à l'accueil et dans vos outils de communication (site web, livret d'accueil, brochures,		
17	Impératif	plaque Clef Verte). Critère applicable dès la 1ere labellisation.		ΡJ
18	Impératif	Vous diffusez des écogestes incitant les clients à économiser l'eau et l'énergie et à trier les déchets de manière appropriée.	$\overline{\mathbf{A}}$	ΡJ
19	Impératif	Un affichage indique aux clients qu'ils ont la possibilité de faire nettoyer leurs draps et serviettes uniquement sur demande.		ΡJ

Consultation Cons			
2 consellé	20	Conseillé	Les clients ont la possibilité de ne pas faire nettoyer leur chambre quotidiennement.
que del piètes cyclables et voles péterones abertours. Conseille	21	Impératif	Vous mettez à la disposition des clients de l'établissement le plan et les horaires des transports en commun les plus proches, ainsi
22 Conseille charge pour vehicule electrique OU circulation doure. 23 Imperatif 24 Conseille 24 Conseille 25 Conseille 26 Conseille 26 Conseille 27 Conseille 28 Conseille 28 Conseille 29 Conseille 20 Conseille 21 Conseille 22 Conseille 23 Conseille 24 Conseille 26 Conseille 27 Conseille 27 Conseille 28 Conseille 28 Conseille 29 Conseille 20 Conseille 21 Conseille 22 Conseille 23 Conseille 24 Conseille 25 Conseille 26 Conseille 27 Conseille 28 Conseille 28 Conseille 29 Conseille 20			, , , ,
23 Impératif Conscillé Con	22	Conseillé	
Vous diffuser aupres de vos cients des informations sur les ports et les plages labellisés Pavilles Bleu situés à proximité de votre désiblissement. Vous diffuser aupres de vos cients des informations sur les ports et les plages labellisés Pavilles Bleu situés à proximité de votre désiblissement. Vous diffuser aupres de vos cients un questionnaire de satisfaction comprenant au minimum 3 questions sur vos actions crivinonnementales. Conseille Vous diffuser aupres de votre clientéle une information sur les émissions carbone liées à son séjour et les possibilités de compensation. Zo Conseille Siles cients on la prosibilité de gêrre eux-mêmes forganisation matérielle de séminaires ou d'événements au sein de votre établissement ou si proximité. Zo Conseille Vous informar les clients sur les possibilités de prêt ou location de bicyclettes (au sein de votre établissement ou à proximité.) Vous proposez des animations ou des activités dont le contenu porte sur le tourisme durable et/ou l'agriculture biologique et locale, au sein de votre établissement ou se activités ont le contenu porte sur le tourisme durable et/ou l'agriculture biologique et locale, au sein de votre établissement ou des activités ont le contenu porte sur le tourisme durable et/ou l'agriculture biologique et locale, au sein de votre établissement ou en collaboration seur des organismes de votre répoin. Lorsque vous organisez directement des activités dont le contenu pour des produits locaux respectueux de l'environnement ou issu de l'agriculture biologique. Conseille Votre clabilissement dispose d'un espace de vente pour des produits locaux respectueux de l'environnement ou issu de l'agriculture biologique. Conseille Vous rempissez le tableau de suivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz) dans la rubrique "Mes indicateurs" et defectueu un bilan comparatif annuel. Vous rempissez le tableau de suivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz) dans la rubrique "Mes indicateurs" et défectueur bilancement dispose d'une	23	Impératif	
24 Consellé		<u> </u>	
25 Conseille environementales et vous analysez leur retour. 26 Conseille Compensation. 27 Conseille 28 Les clients ont la possibilité de gérer cur-mêmes l'organisation sur les émissions carbone liées à son séjour et les possibilités de compensation. 27 Conseille 28 Les clients ont la possibilité de gérer cur-mêmes l'organisation matérielle de séminaires ou d'évenements au sein de votre établissement, vous les incitez à s'inscrire dans le carde de votre démarche environnementale. 28 Impératif Vous informez les clients sur les possibilités de prêt ou location de bicyclettes (au sein de votre établissement ou à proximité). 29 Conseillé 10 Vous proposez des animations ou des activités dont le contenu porte sur le tourisme durable et/ou l'agriculture biologique et locale, au sein de votre établissement ou en collaboration avec des organismes de votre région. 20 Conseillé 20 Conseillé 21 Conseillé 22 Impératif vous établissement dispose d'un espace de vente pour des produits locaux respectueux de l'environnement ou issus de l'agriculture biologique. 23 Empératif vous réplisses et lableau de suivi mensuel des consonmations d'ênergie (électricité, gaz) dans la rubrique "Mes indicateurs" et d'éfective un illan comparatif annuel. 24 Conseillé 26 Conseillé 27 Les chambres et salles de réunion sont équipées d'un système centralisé de gestion de l'énergie. 28 Conseillé 29 Conseillé 20 Conseillé 20 Les chambres et salles de réunion sont équipées d'un système centralisé de gestion de l'énergie. 20 Conseillé 20 Conseillé 21 Les chambres et salles de réunion sont équipées d'un système centralisé de gestion de l'énergie. 20 Conseillé 21 Les chambres et salles de réunion sont équipées d'un système centralisé de gestion de l'énergie. 22 Impératif vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. 23 Conseillé 24 Conseillé 25 Conseillé 26 Conseillé 27 Impératif vous contrôles la mise en route et l'estinction du chauffage, de la ventilation en setérieur. 28 Impératif vous servir de conseille	24	Conseillé	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
environmenentales et vous analysez leur retour. 26 Conseillé 27 Conseillé 28 Conseillé 29 Impérait Vous informez lets de vorte cientée un information sur les émissions carbone liées à son séjour et les possibilités de compensation. 29 Conseillé 29 Impérait Vous informez les clients sur les possibilités de prêt ou location de bicyclettes (au sein de votre établissement ou à proximité). 29 Conseillé 20 Impérait Vous informez les clients sur les possibilités de prêt ou location de bicyclettes (au sein de votre établissement ou à proximité). 20 Conseillé 20 Impérait Vous informez les clients sur les possibilités de prêt ou location de bicyclettes (au sein de votre établissement ou à proximité). 20 Conseillé 20 Impérait Vous informez les clients sur les possibilités de prêt ou location de bicyclettes (au sein de votre établissement ou à proximité). 20 Conseillé 20 Impérait Vous avait de la conseille de conseille c	25	Consoillá	Vous diffusez auprès de vos clients un questionnaire de satisfaction comprenant au minimum 3 questions sur vos actions
27 Conselle 28 Conselle 29 Conselle 29 Conselle 30 Impératif 30 Conselle 31 Conselle 32 Impératif 40 Vous remplissez le tablesu de suivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gar) dans la rubrique "Mes indicateurs" et développement durable soul mensuel des consommations d'éveloppement durable soul mensuel des consommations d'éveloppement durable soul par de l'éveloppement durable soul par se compte dans l'organisation avec des organismes de votre région. 20 Conselle 20 Conselle 21 Conselle 22 Conselle 23 Conselle 24 Conselle 25 Conselle 26 Conselle 26 Conselle 26 Conselle 26 Conselle 26 Conselle 26 Conselle 27 Conselle 28 Conselle 29 Conselle 29 Conselle 29 Conselle 20 Conselle 29 Conselle 20 Conselle 21 Conselle 22 Conselle 23 Conselle 24 Conselle 24 Conselle 25 Conselle 26 Conselle 26 Conselle 27 Conselle 28 Conselle 29 Conselle 29 Conselle 20 Conselle 21 Conselle 21 Conselle 21 Conselle 22 Conselle 23 Conselle 24 Conselle 24 Conselle 25 Conselle 26 Conselle 26 Conselle 27 Conselle 28 Conselle 28 Conselle 29 Conselle 20 Con		Conseine	
Siles clients ont la possibilité de gérer cue-mêmes lorganisation matérielle de séminaires ou d'évènements au sein de votre debalissement, vous leinites à l'inscrire dans le cadre de votre démarche environnementale.	26	Conseillé	
Activités nature et développement durable 28 Impératif Vous informez les clients sur les possibilités de prêt ou location de bisyclettes (au sein de votre établissement ou à proximité). 29 Conseillé 20 Conseillé 20 Conseillé 20 Conseillé 21 Conseillé 22 Conseillé 23 Impératif Vous informez les clients sur les possibilités de prêt ou location de bisyclettes (au sein de votre établissement ou à proximité). 29 Conseillé 20 Conseillé 20 Conseillé 20 Conseillé 20 Conseillé 21 Conseillé 22 Conseillé 23 Conseillé 24 Conseillé 25 Conseillé 26 Conseillé 26 Conseillé 26 Conseillé 27 Conseillé 28 Impératif Conseillé 29 Conseillé 29 Conseillé 20 Consei			
28 Impératif Vous informez les clients sur les possibilités de prêt ou location de bicyclettes (au sein de votre établissement ou à proximité). 29 Conseillé locale, au sein de votre établissement ou en collaboration avec des organismes de votre région. 30 Conseillé locale, au sein de votre établissement ou en collaboration avec des organismes de votre région. 31 Conseillé locale, au sein de votre établissement ou en collaboration avec des organismes de votre région. 32 Conseillé locale, au sein de votre établissement dispose d'un espace de vente pour des produits locaux respectueux de l'environnement ou issus de l'agriculture biologique. 32 Conseillé la ressource l'ous remplissez le tableau de saivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz) dans la rubrique "Mes indicateurs" et effectuez un bian comparatif annue. 33 Conseillé Vous remplissez le tableau de saivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz) dans la rubrique "Mes indicateurs" et effectuez un bian comparatif annue. 34 Conseillé Vous remplissez le tableau de saivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz) dans la rubrique "Mes indicateurs" et effectuez un bian comparatif annue. 35 Conseillé Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. 36 Conseillé Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. 37 Impératif Vous contrôlez la nise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. 38 Conseillé Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 40 Impératif Vous louis limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation en extérieur. 41 Impératif Vous avez proscrit l'utilisation de système de chauffage, de climatisation en extérieur. 42 Conseillé Vous avez proscrit l'utilisation de système de chauffage, de climatisation en extérieur. 43 Conseillé Vous avez proscrit l'utilisation de système de	27	Conseillé	
Vous proposez des animations ou des activités dont le contenu porte sur le tourisme durable et/ou l'agriculture biologique et locale, au sein de votre établissement ou en collaboration avec des organismes de votre résigion. Ornsellé Consellé Con	Act	ivités nat	ure et développement durable
Conselle	28	Impératif	Vous informez les clients sur les possibilités de prêt ou location de bicyclettes (au sein de votre établissement ou à proximité).
Incale, au sein de votre établissement ou en collaboration avec des organismes de votre région.			Vous proposez des animations ou des activités dont le contenu porte sur le tourisme durable et/ou l'agriculture biologique et
développement durable sont pris en compte dans l'organisation. Votre établissement dispose d'un espace de vente pour des produits locaux respectueux de l'environnement ou issus de l'agriculture biologique. Gestion de l'ériergie Gestion de l'ériergie Vous remplissez le tableau de suivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz) dans la rubrique "Mes indicateurs" et effectuez un bilan comparatif annuel. Vous avez instalé des compteurs divisionnaires dans les secteurs fortement consommateurs et avez pris pour ceux-ci des mesures en faveur d'économies d'érergie. Les chambres et salles de réunion sont équipées d'un système centralisé de gestion de l'énergie. Conseillé Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. Chaletur & Rafraichissement 77 Impératif Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. Le chauffage et le système d'air conditionné s'éteignent automatiquement quand les fenètres et portes donnant sur l'extérieur sont ouvertes. 97 Impératif Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. 40 Impératif Vous avez présent l'utilisation de système de chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 40 Impératif Vous avez proscrit l'utilisation de système de chauffage, de climatisation en extérieur. 41 Impératif Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 42 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 43 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 44 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 45 Conseillé 16 Impératif 46 Impératif 47 Impératif 48 Impératif 48 Impératif 49 Conseillé 19 Conseillé 10 Impératif 20 Conseillé 21 Impératif	29	Conseillé	locale, au sein de votre établissement ou en collaboration avec des organismes de votre région.
developpement durable sont pris en compte dans l'organisation. Votre établissement dispose d'un espace de vente pour des produits locaux respectueux de l'environnement ou issus de l'agricultre biologique. Gestion de la ressource Vous remplissez le tableau de suivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz) dans la rubrique "Mes indicateurs" et effectueu un bilan comparatif annuel. Vous avez installé des compteurs divisionnaires dans les secteurs fortement consommateurs et avez pris pour ceux-ci des mesures en faveur d'économies d'énergie. 32 Conseillé Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. 33 Conseillé Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. 34 Conseillé Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. 35 Conseillé Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. 36 Conseillé Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 40 Impératif Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 40 Impératif Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. 41 Impératif Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et et rafraichissement en extérieur. 42 Conseillé Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et exfariachissement en extérieur. 43 Conseillé Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et exfariachissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation) 44 Conseillé Vous avez mise ni place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunions ont inocc	30	Conseillé	Lorsque vous organisez directement des activités ou des animations (pot d'accueil, soirée festive, jeux collectifs), les enjeux du
Tagriculture biologique.		23/1301110	
Gestion de l'a ressource 92 Impératif 93 Conseillé 94 Conseillé 95 Conseillé 96 Conseillé 96 Conseillé 97 Conseillé 98 Conseillé 98 Conseillé 99 Conseillé 99 Conseillé 99 Conseillé 90 Conseillé 10 C	31	Conseillé	
Sestion de la ressource Vous remplissez le tableau de suivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz) dans la rubrique "Mes indicateurs" et effectuez un bilan comparatif annuel. Vous avez installé des compteurs divisionnaires dans les secteurs fortement consommateurs et avez pris pour ceux-ci des mesures en faveur d'économies d'énergie. Vous avez installé des compteurs divisionnaires dans les secteurs fortement consommateurs et avez pris pour ceux-ci des mesures en faveur d'économies d'énergie. Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. Le chauffage et le système d'air conditionné s'éteignent automatiquement quand les fenêtres et portes donnant sur l'extérieur sont ouvertes. Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. Impératif Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. Vous limitez les seuils des températures du chauffáge et de climatisation en extérieur. Vous avez banni l'utilisation de système de chauffáge et de climatisation et de rafraichissement en extérieur. Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffáge, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bas	Ges	tion de l'	
Impératif Vous remplissez le tableau de suivi mensuel des consommations d'énergie (électricité, gaz) dans la rubrique "Mes indicateurs" et effectuez un bilan comparatif annuel.			· ·
Conseillé Vous avez installé des compteurs divisionnaires dans les secteurs fortement consommateurs et avez pris pour ceux-ci des mesures en faveur d'économies d'énergie. 36 Conseillé Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. 37 Impératif Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. 38 Conseillé Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. 39 Impératif Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. 40 Impératif Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 40 Impératif Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. 41 Impératif Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 42 Conseillé Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 43 Conseillé Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). 44 Conseillé Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). 45 Conseillé Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). 46 Impératif Vous avez installe d'autres équipements pour limiter les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. 47 Impératif Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congelateur, chambre fr			
2 Conseillé Vous avez proscrit l'utilisation de système de chauffage et de la climatisation en extérieur. 2 Conseillé Vous avez réablissement dispose d'une labellisation, de chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 3 Conseillé Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. 3 Conseillé Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. 4 Conseillé Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 4 Impératif Vous avez pasanti l'utilisation de système d'air conditionné s'éteignent automatiquement quand les fenêtres et portes donnant sur l'extérieur sont ouvertes. 4 Impératif Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 4 Impératif Vous avez pasanti l'utilisation de systèmes de chauffage et de climatisation en extérieur. 4 Conseillé Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 4 Conseillé Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). 4 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 4 Conseillé Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. 4 Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. 4 Impératif Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an [joints d'étanchéité intacts, dégivrage].	32	Imperatif	
Conseillé Les chambres et salles de réunion sont équipées d'un système centralisé de gestion de l'énergie. Sonseillé Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. Chaleur & Rafraichissement dispose d'une labellisation/certification énergétique. Chaleur & Rafraichissement Impératif Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. Le chauffage et le système d'air conditionné s'éteignent automatiquement quand les fenêtres et portes donnant sur l'extérieur sont ouvertes. Impératif Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. Impératif Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. Conseillé !Vous avez poscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation en extérieur. Conseillé Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. Conseillé Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Conseillé Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretuns au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie.	33	Conseillé	
Conseillé Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement. Votre établissement dispose d'une labellisation/certification énergétique. Chaleur & Rafraichissement Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. Le chauffage et le système d'air conditionné s'éteignent automatiquement quand les fenêtres et portes donnant sur l'extérieur sont ouvertes. Impératif Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. Impératif Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du systèmes de récupération de chaleur. Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. Lequipement Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de récunion sont inoccupés. Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage).			en faveur d'économies d'énergie.
Consellé Votre établissement dispose d'une labellisation/certification énergétique. Chaleur & Rafraichissement Impératif Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement. Le chauffage et le système d'air conditionné s'éteignent automatiquement quand les fenêtres et portes donnant sur l'extérieur sont ouvertes. Impératif Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. Impératif Au moins 75 % des fenêtres des bâtiments chauffáge et de climatisation dus les chambres/locatifs et salles de réunion. Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunions sont inoccupés. Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie.	34	Conseillé	Les chambres et salles de réunion sont équipées d'un système centralisé de gestion de l'énergie.
Impératif Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement.	35	Conseillé	Vous avez réalisé un audit de performance énergétique de votre établissement.
Impératif Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement.	36	Conseillé	Votre établissement dispose d'une labellisation/certification énergétique.
Le chauffage et le système d'air conditionné s'éteignent automatiquement quand les fenêtres et portes donnant sur l'extérieur sont ouvertes. 39 Impératif Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 40 Impératif Au moins 75 % des fenêtres des bâtiments chauffés sont équipées de double ou triple vitrage. 41 Impératif Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. 42 Conseillé ! Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 43 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de ventilation). 44 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 45 Conseillé Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement 46 Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. 47 Impératif Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	Cha	aleur & Ra	afraichissement afraichissement
sont ouvertes. 39 Impératif Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 40 Impératif Au moins 75 % des fenêtres des bâtiments chauffés sont équipées de double ou triple vitrage. 41 Impératif Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. 42 Conseillé !Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 43 Conseillé Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). 44 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 45 Conseillé Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement 46 Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. 47 Impératif Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	37	Impératif	Vous contrôlez la mise en route et l'extinction du chauffage, de la ventilation et de la climatisation dans votre établissement.
sont ouvertes. 39 Impératif Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion. 40 Impératif Au moins 75 % des fenêtres des bâtiments chauffés sont équipées de double ou triple vitrage. 41 Impératif Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. 42 Conseillé !Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 43 Conseillé Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). 44 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 45 Conseillé Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement 46 Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. 47 Impératif Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.			Le chauffage et le système d'air conditionné s'éteignent automatiquement quand les fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
40 Impératif Au moins 75 % des fenêtres des bâtiments chauffés sont équipées de double ou triple vitrage. 41 Impératif Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. 42 Conseillé ! Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 43 Conseillé Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). 44 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 45 Conseillé Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement 46 Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	38	Conseillé	
41 Impératif Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur. 42 Conseillé !Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 43 Conseillé Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). 44 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 45 Conseillé Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement 46 Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. 47 Impératif Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	39	Impératif	Vous limitez les seuils des températures du chauffage et de la climatisation dans les chambres/locatifs et salles de réunion.
42 Conseillé ! Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur. 43 Conseillé Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). 44 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 45 Conseillé Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement 46 Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	40	Impératif	Au moins 75 % des fenêtres des bâtiments chauffés sont équipées de double ou triple vitrage.
Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des combles, amélioration du système de ventilation). 44 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 45 Conseillé Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement 46 Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. 47 Impératif Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	41	Impératif	Vous avez banni l'utilisation de système de chauffage et de climatisation en extérieur.
combles, amélioration du système de ventilation). 44 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 45 Conseillé Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement 46 Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	42	Conseillé	! Vous avez proscrit l'utilisation de systèmes de chauffage, de climatisation et de rafraichissement en extérieur.
combles, amélioration du système de ventilation). 44 Conseillé Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur. 45 Conseillé Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement 46 Impératif Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	40	6 ""	Vous avez installé d'autres équipements pour limiter les pertes d'énergie dans votre établissement (isolation des canalisations, des
Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et l'évaporation de l'eau. Equipement Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	43	Conseillé	combles, amélioration du système de ventilation).
Provided P	44	Conseillé	Votre établissement dispose de systèmes de récupération de chaleur.
Provided P			Lorsqu'ils sont inutilisés, les piscines et bassins extérieurs sont recouverts (bâche calorifuge) afin de limiter le refroidissement et
Vous avez mis en place une procédure afin d'éteindre les appareils électriques et l'éclairage lorsque les chambres/locatifs et salles de réunion sont inoccupés. 47 Impératif Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	45	Conseillé	l'évaporation de l'eau.
de réunion sont inoccupés. Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). Himpératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	Equ	iipement	
Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.	46	Impératif	
entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage). 48 Impératif Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie. 49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.			Les appareils de froid et chaud (réfrigérateur, congélateur, chambre froide, caisson de chaleur, four) doivent être vérifiés et
49 Conseillé Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.			entretenus au moins une fois par an (joints d'étanchéité intacts, dégivrage).
	48	Impératif	Les appareils électriques nouvellement acquis sont tous économes en énergie.
50 Conseillé Les réfrigérateurs sont disposés de manière à ne pas sur-consommer.	49	Conseillé	Les hottes aspirantes sont équipées d'un système de ventilation à contrôle infrarouge ou d'un autre dispositif eco-responsable.
	50	Conseillé	Les réfrigérateurs sont disposés de manière à ne pas sur-consommer.

ΡJ

ΡJ

ΡJ

51	Conseillé	Il n'y a pas de mini-bar dans au moins 75% des chambres.		
52	Conseillé	Vos ascenseurs disposent d'un système de gestion économe en énergie : appel optimisé des ascenseurs, mise en veille, etc.		
Ecla	airage			
53	Impératif	Vous avez supprimé les lampes halogènes de votre établissement.		
54	Impératif	Au moins 75% des ampoules dans votre établissement sont économes en énergie (dont au moins 50% de LED). ET vous avez programmé le remplacement des autres ampoules.		
55	Impératif	Vous avez installé des systèmes de régulation de l'éclairage à l'intérieur des bâtiments, dans les espaces communs et ceux réservés au personnel.		
56	Impératif	Les lumières extérieures (allées, parkings) sont éteintes quand elles ne sont pas indispensables.		
Ene	ergies ren	ouvelables		
57	Conseillé	Votre établissement utilise ou achète au moins 50% d'énergie renouvelable ou éco-labellisée.		
58	Conseillé	Votre établissement utilise ou achète 100% d'énergie renouvelable ou éco-labellisée.		
59	Conseillé	Votre établissement produit de l'énergie renouvelable.		
	tion de l'			
Pré	servation	de la ressource		
60	Impératif	Votre établissement est conforme à la réglementation sur la distribution, la collecte et le traitement de l'eau.	$\overline{\checkmark}$	PJ
61	Impératif	Vous avez installé un système de récupération des graisses dans vos cuisines professionnelles.		ΡJ
62	Impératif	Vous remplissez le tableau de suivi mensuel des consommations d'eau dans la rubrique "Mes indicateurs" et effectuez un bilan comparatif annuel.		
63	Impératif			
64	Conseillé	Vous avez installé des compteurs d'eau divisionnaires par secteur fortement consommateur (piscine, laverie, sanitaires, restaurant, arrosage).		
65	Impératif	Les produits d'entretien ménagers et les produits piscine sont conservés dans des conditions ne permettant aucun dommage pour l'environnement et la santé : système de rétention et local sécurisé.		ΡJ
66	Impératif	Vos lave-vaisselle et lave-linge nouvellement acquis sont économes en eau et énergie.		
67	Impératif	Chaque WC dispose d'une poubelle.		
68	Conseillé	Vous récupérez l'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs et des espaces verts, le nettoyage des sols, l'alimentation des WCs ou des machines à laver le linge.		
69	Conseillé	Vous récupérez les eaux grises de votre établissement pour les réutiliser après traitement.		
70	Conseillé	Vous utilisez une solution alternative au chlore dans la piscine et/ou le spa.		
Rob	oinetterie	et équipements		
71	Impératif	Au moins 75 % des robinets ont un débit inférieur à 8L/min.		
72	Conseillé	Au moins 75% des robinets ont un débit inférieur à 5L/min.		
73	Impératif	Au moins 75 % des douches ont un débit inférieur à 9L/min.		
74	Impératif	Au moins 50% des WC sont équipés d'une chasse d'eau inférieure à 6L ET lors du remplacement des installations, les nouveaux WC sont systématiquement équipés d'une double-chasse 3/6 L ou d'une chasse d'eau inférieure à 6L.		
75	Impératif	Si votre établissement est équipé d'urinoirs, ils disposent de bouton poussoir, de capteurs, d'un système d'économiseur d'eau ou fonctionnent sans eau.		
76	Impératif	Vous avez mis en place une procédure permettant de déceler les fuites d'eau sur l'ensemble des robinetteries, des tuyauteries, des WC et le cas échéant des piscines de l'établissement.		
77	Conseillé	Vos lave-vaisselles à tunnel et à capot nouvellement acquis utilisent moins de 3,5L par charge/panière.		
Arr	osage			
	Impératif	Vous veillez à arroser de manière raisonnée ET à ce que la/les personnes en charge de l'arrosage (salariés ou prestataires) soient formées à ces techniques.		
Ges	tion des			
	des déch			

79 Impératif ! Vous appliquez le tri sélectif pour toutes ces catégories de déchets : verre, plastique, métal, papier / carton, bois et textile.

3

☑ PJ

80	Impératif	Les déchets dangereux sont gérés de façon appropriée et sécurisée (tri, stockage, transport et élimination).	$\overline{\checkmark}$	ΡJ
81	Impératif	Si les autorités locales collectent vos déchets séparés : la fréquence de collecte et le nombre des conteneurs sont suffisants pour		
82	Impératif	collecter tout le volume de déchets triés. Si les autorités locales ne collectent pas vos déchets ou que la fréquence n'est pas suffisante : vous avez mis en place des solutions pour que la collecte de vos déchets triés soit assurée correctement (prestataire privé, apport volontaire).		
83	Impératif	! Vous mesurez ou estimez le poids ou le volume de vos déchets.		
84	Impératif	! Les clients ont la possibilité de trier leurs déchets à l'intérieur de leur chambre/locatif ou à minima au sein de l'établissement.		PJ
85	Impératif	Les lieux et consignes de tri des déchets sont affichés de manière visible et compréhensible pour les clients.		PJ
86	Impératif	! Les déchets organiques sont compostés sur place ou collectés pour être valorisés.		PJ
Réc	luction d	es déchets		
	Impératif	! Dans chacun de vos points de restauration, cinq catégories de produits alimentaires au maximum sont conditionnés en emballage individuel.		PJ
88	Impératif	! Vous avez supprimé la vaisselle jetable, sauf cas particuliers.		
89	Impératif	Vous limitez au maximum l'utilisation du papier d'impression et de brochure.		
90	Impératif	Vous mettez en place des initiatives pour limiter le gaspillage alimentaire constaté au sein de votre établissement.		
91	Impératif	Lorsque la qualité de l'eau le permet, vous proposez de l'eau en carafe à vos clients.		
92	Impératif	! Vous avez supprimé vos produits d'accueil en conditionnement individuel (hygiène et alimentaire) ou vous proposez des produits sous emballages papier, carton ou kraft recyclés ou recyclables.		PJ
93	Conseillé	Vous mettez à disposition des clients des produits d'accueil uniquement s'ils vous en font la demande.		
94	Conseillé	Votre établissement a défini une politique d'achat qui vise à réduire le volume de déchet et l'usage du plastique (grands conditionnement, reprise d'emballage, etc).		
Ach	ats respo	onsables		
	nentaire			
95	Impératif	Dans chacune de vos offres de restauration, vous proposez au moins 5 types de produits alimentaires ou boissons qui sont biologiques, écolabellisés, produits localement dans le respect de l'environnement et/ou issus du commerce équitable.		
96	Impératif	Vos cartes sont exemptes de produits issus d'espèces menacées (produits carnés, poissons, crustacés).		
97	Impératif	Vous proposez au moins un menu végétarien/vegan à la carte.		
98	Conseillé	Vous mettez en place au moins 3 autres initiatives pour une alimentation responsable et durable.		
99	Conseillé	Vous achetez et utilisez uniquement des volailles et œufs de plein air et/ou bio.		
100	Conseillé	Vous valorisez auprès de votre clientèle les initiatives pour une meilleure alimentation (information sur vos menus).		
Ent	retien			
101	Impératif	Vos produits d'entretien quotidiens sont porteurs d'un label ou d'une certification écologique.	$\overline{\checkmark}$	ΡJ
102	Impératif	Vos méthodes de désinfection sont non chimiques ou porteuses d'un label écologique, ou utilisées dans des cas très particuliers en accord avec les règlementations locales et nationales en vigueur.		PJ
103	Conseillé	Vous utilisez des moyens alternatifs au nettoyage chimique pour l'entretien de votre établissement.		
104	Conseillé	! Les produits d'entretien sont concentrés et leur dosage s'effectue en centrale de dilution.		
105	Conseillé	Si l'entretien du linge est sous-traité, le prestataire est situé à moins de 100km et a une démarche environnementale.		
Aut	res achat	ts		
	Impératif	Vous informez vos fournisseurs et sous-traitants, ainsi que les commerçants et indépendants de l'établissement, de votre démarche environnementale et vous les encouragez à respecter les critères de gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie.		PJ
107	Impératif	Vous avez défini une politique d'achat durable.	$\overline{\checkmark}$	PJ
108	Impératif	! Les produits d'édition et la papeterie portent un label écologique ou sont fournis par des structures ayant une démarche écologique ou d'insertion sociale (ESAT, autre).		
109	Impératif	Les essuie-mains, le papier toilette et le cas échéant les serviettes de table, sont fabriqués en matière non-chlorée et/ou portent		
	• •	un label écologique.		

110 Conseillé	Les produits d'accueil (hygiène/alimentaire) portent une certification ou un label écologique ou sont des produits locaux
110 Consenie	respectueux de l'environnement.
111 Conseillé	Les biens durables sont respectueux de l'environnement : éco-labellisés, 100% conçus en matériaux recyclés, de seconde main ou
TIT Consenie	sont revalorisés en fin d'usage.
	Vous mettez en œuvre des initiatives durables parmi les suivantes pour vos travaux, vos rénovations et l'exploitation quotidienne
112 Conseillé	de l'établissement : mobilier issu de forêts gérées durablement, récupération de matériaux, constructions et artisanat traditionnels,
	peintures et vernis porteurs d'un label écologique.
Cadre de vie	
Intérieur	
113 Impératif	Le tabagisme est interdit dans au moins 75% des chambres / locatifs.
114 Conseillé	Vous limitez au maximum l'usage de parfum et désodorisant dans votre établissement, et privilégiez chaque fois que possible
	l'aération des locatifs/chambres et espaces communs.
115 Conseillé	Vous contrôlez régulièrement la qualité de l'air intérieur.
Espaces vert	ts et extérieur
116 Impératif	Vous avez banni l'usage de pesticides (insecticides, herbicides) et d'engrais chimiques.
117 Impératif	Les tondeuses à gazon nouvellement acquises ont un moindre impact sur l'environnement.
118 Impératif	Vous prenez au moins 2 autres initiatives pour protéger la biodiversité locale au sein de votre établissement.
440.6 '114	Vous encouragez vos clients et fournisseurs à limiter leurs déplacements en voiture dans l'établissement et à couper les moteurs
119 Conseillé	lorsqu'ils stationnent.
Bonnes prat	iques
400.6 3117	L'établissement développe des bonnes pratiques environnementales et/ou sociales non traitées par cette grille de critères, que
120 Conseillé	vous souhaiteriez partager avec la communauté Clef Verte.



infos@laclefverte.org | laclefverte.org

Teragir 115 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris tél 01 45 49 05 80 fax 01 45 49 27 69 N° Siret 331 192 690 00070 9499Z **☑** PJ